

Parc naturel régional du Vercors

BUREAU SYNDICAL : DECISIONS

10 avril 2024 à 18 heures à Lans-en-Vercors et en visioconférence

Le dix avril deux mille vingt quatre le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le deux avril deux mille vingt quatre par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35

Présents : **21** (mini 10)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47

Présentes : 29

Pouvoirs : 4

Total : **33** (mini 25)

Délégués présents :

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte
BAUDRIER Marie-Odile, Délégué de Saint-Julien-en-Vercors
BERNARD Philippe, Délégué de Lans en Vercors
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)
BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die
DYE Jean-Christophe, Délégué de Saint-Martin-en-Vercors
FAURE Nathalie, Déléguée du CD de l'Isère
GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors
MORIN Christian, Délégué du CD de la Drôme
ORAND Monique, Délégué de Chatillon-en-Diois
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix
PEYRETOUT Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy en Trièves
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc
WEICK Pierre, délégué de la CC du Massif du Vercors

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

AGERON Philippe, Délégué de Pont en Royans à Jacques
ADENOT
BACK Antoine, Délégué de Grenoble (ville-porte) à Pierre
BLUNAT
FILLET Pierre-Louis, Délégué de la CC du Royans Vercors à
Marie-Odile BAUDRIER
PELLETIER Henri, Délégué de Varcès-Allières-et-Risset à
Yannick PASDRMADJIAN

Participaient également à la réunion :

BEGOU Bruno, FAUP
VERON François, Conseil Scientifique
ROUSTAND Philippe, CESER
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité (ne prend pas part au vote : Valérie DU RETAIL, Agnès TREGRET) le compte-rendu de la réunion du Bureau du 13 mars 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, le BUREAU, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE -

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Schéma de cohérence territoriale de la Vallée de la Drôme aval: avis

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la Vallée de la Drôme aval a été arrêté le 14 décembre 2023 par le syndicat mixte du SCoT et réceptionné par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors le 17 janvier 2024. Conformément à l'article L 132-7 du code de l'urbanisme, le projet de SCoT est soumis pour avis au Parc en tant que personne publique associée.

Le territoire du SCoT de la Vallée de la Drôme Aval concerne quatre communes adhérentes au PNR du Vercors à cette date (Beaufort-sur-Gervanne, Gigors-et-Lozeron, Omblèze, Plan-de-Baix), une ville-porte (Crest) ; ainsi que six communes appartenant au périmètre de révision de la charte du Parc (Suze, Eygluy-Escoulin, Véronne, Monclar-sur-Gervanne, Cobonne, Vaunaveys-la-Rochette). Ces communes doivent se prononcer d'ici la fin du mois de juin quant à leur adhésion au syndicat mixte du PNRV pour la période 2024-2039.

Les secteurs du SCoT compris dans le périmètre de révision de la charte du Parc sont la Gervanne-Sye et dans une moindre mesure le Pays de Saillans et le Crestois. L'armature urbaine précise que ces communes sont des villages, excepté le pôle relais de Beaufort-sur-Gervanne. Il est globalement reconnu qu'il s'agit de communes rurales inscrites dans des paysages de montagne en direction du nord. La population connaît une croissance modérée par rapport au reste du territoire du SCoT. Elle est également plus âgée en moyenne. Cette distinction renvoie notamment à l'éloignement des pôles d'emploi et à l'accessibilité du territoire.

On dénombre par ailleurs environ un tiers de résidences secondaires et des logements dont la forme et la taille sont peu variées. Ce territoire bénéficie d'atouts naturels et touristiques tels que les gorges d'Omblèze et la cascade de la Druipe, sites à ménager. Il accueille aussi une grande diversité écologique et spécifique qu'il convient de maintenir, des espaces de forte biodiversité à préserver et des continuités écologiques à garantir.

Un enjeu sensible pour ce territoire est la ressource en eau. Dans le cadre de l'élaboration du SCoT, un travail particulier a donc été mené sur le sujet, intégrant les effets du changement climatique dans une démarche prospective. Il a été choisi de donner la priorité aux démarches et objectifs d'économie d'eau, en réponse à l'augmentation prévisionnelle des besoins et à la réduction à venir de la ressource disponible. Mais le karst de la Gervanne est considéré comme une éventuelle ressource de substitution qui devra faire l'objet d'études hydrogéologiques futures ; ce dernier sujet mérite une attention particulière.

À la lecture des traductions du PADD dans les autres pièces du SCoT (document d'orientations et d'objectifs principalement), le projet de territoire apparaît compatible avec la charte du Parc. Ce travail d'analyse met en lien ces différents documents en s'appuyant notamment sur la justification du projet (livre 3 du rapport de présentation : justification des choix et évaluation environnementale). Il s'agit également de mettre en évidence la cohérence et les correspondances entre les objectifs du document de planification et ceux de la charte du Parc, territorialisés dans son plan.

En annexe l'analyse de la compatibilité avec la charte du Parc 2024-2039.

- **Le bureau syndical décide à l'unanimité :**
→ de **DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet de SCoT de la Vallée de la Drôme aval arrêté le 14 décembre 2023, au vu du respect des orientations de la charte et son plan.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

*Réserve internationale de ciel étoilé, suivi de la pollution lumineuse et
 accompagnement de l'éclairage privé : demande de financements*

Le Parc naturel régional du Vercors a obtenu en 2023 le label Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) décerné par DarkSky International, et devient la 5ème RICE en France, la 22ème dans le monde, et la 1ère en région Auvergne-Rhône-Alpes.

La RICE implique aujourd'hui 39 communes, 26 en Drôme et 13 en Isère. Mais ce périmètre à vocation à s'étendre. Ce territoire couvre les 3/4 sud du Parc du Vercors soit 1 600 km². Il est constitué d'une zone coeur et d'une zone tampon. La zone coeur, d'environ 245 km², réunit la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, les Espaces Naturels Sensibles d'Ambel et de Font d'Urle et le site Natura 2000 du rebord méridional du Vercors. Cette zone coeur ne comprend quasiment aucun éclairage, à l'exception de deux hameaux : Font d'Urle sur la commune de Bouvante et Archiane sur la commune de Chatillon-en-Diois. La zone tampon est constituée des 39 communes dans lesquelles une attention particulière est portée à l'amélioration et à la réduction des éclairages public et privés.

Le label RICE reconnaît la qualité exceptionnelle du ciel nocturne et les actions entreprises pour la préserver. Mais il engage également le territoire dans une démarche de progrès, condition nécessaire au maintien du label, soumis à la production d'un rapport annuel et à sa validation par Darksky International. Dans les années à venir le Parc doit donc amplifier les efforts entrepris pour réduire la pollution lumineuse et le démontrer. Les actions à entreprendre touchent à la fois à la rénovation des éclairages publics et privés, à la sensibilisation et à la valorisation de l'environnement nocturne au travers de l'éducation du public et de la culture, mais aussi au suivi de la qualité du ciel nocturne. Ce suivi sur le long terme est indispensable pour mesurer les effets des efforts réalisés sur le terrain en matière de réduction et de rénovation des éclairages publics et privés.

Depuis de nombreuses années le Parc, avec l'appui technique des syndicats d'énergie, accompagne les communes dans la rénovation de leur éclairage public. Mais au delà de l'éclairage public maintenant bien appréhendé et en partie rénové, l'éclairage privé contribue de manière non négligeable à la pollution lumineuse du territoire. Les commerces, les entreprises, les zones d'activités, les copropriétés (résidences et lotissements) ont parfois des éclairages anciens et mal maîtrisés.

La présente demande de financement faite au Fonds Vert vise à financer deux volets de l'animation de la Réserve internationale de ciel étoilé, comprenant des prestations d'accompagnement et du temps passé du syndicat mixte. Ces deux volets sont :

1) Le suivi de la pollution lumineuse

Afin d'améliorer le suivi de la pollution lumineuse à grande échelle, plusieurs capteurs installés en différents points du territoire permettront la collecte de données plus précises. Cela permet de détecter l'effet des extinctions et des rénovations de l'éclairage, mais permettent aussi de juger sur le long terme de l'amélioration de la qualité de l'environnement nocturne. Ces données seront valorisées par la production de cartes et de rapports. Un capteur est déjà installé à Gresse-en-Vercors à l'observatoire Astrièves, le projet permettra d'en installer deux supplémentaires. Cela implique :

- La recherche de deux sites, l'obtention de l'accord des propriétaires, l'équipement des sites, le suivi des installations, la mise en forme et la diffusion des résultats assurées par le syndicat mixte.

- Une prestation pour la mise à disposition des appareils de mesures, le traitement et l'analyse des données brutes.

2) La mobilisation et l'accompagnement des acteurs privés pour la réduction de leur éclairage
 Les propriétaires de ces éclairages (commerces, entreprises, zones d'activités, copropriétés et lotissements) doivent être sensibilisés et accompagnés dans le but de déclencher soit le réglage

soit la rénovation de leur éclairage. Au delà de la mobilisation des acteurs concernés en lien avec les communes, l'appui d'un bureau d'étude compétent sera indispensable pour dimensionner les solutions techniques et accompagner leur mise en oeuvre. Cette démarche implique :

- La mise en place d'un dispositif de mobilisation : recherches et prises de contacts en lien avec les communes, organisation de réunions locales de sensibilisation et d'animation sur site, production d'outils de sensibilisation (missions du syndicat mixte).
- Un accompagnement des établissements volontaires par un prestataire spécialisé sur l'éclairage : diagnostic, recommandations, conseil et accompagnement dans la mise en place de solutions techniques .

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Mise à disposition de capteurs de mesure de la pollution lumineuse et analyse des données	6 000 €	Etat Fonds Vert (80%)	30 000 €
Mission d'accompagnement pour la rénovation de l'éclairage des entreprises	11 000 €		
Mission d'accompagnement pour la rénovation de l'éclairage des copropriétés	11 000 €	Autofinancement du Parc du Vercors (20%)	7 500 €
Frais d'édition et d'impression d'outils de sensibilisation	2 000 €		
Coordination du projet, accompagnement des acteurs privés, valorisation des données, conception des outils de sensibilisation	7 500 €		
TOTAL	37 500 €		37 500 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le plan de financement prévisionnel RICE -suivi de la pollution lumineuse et mobilisation des acteurs privés- ;
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter l'État (fond vert) pour l'octroi des moyens nécessaires à la mise en oeuvre de cette opération ;
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024**

Association nationale des Centrales villageoises : renouvellement de l'adhésion

Lors de sa séance du 27 juin 2018 le bureau syndical a décidé d'adhérer à l'association nationale des Centrales villageoises pour l'année 2018. En 2024 le coût de l'adhésion a augmenté, cela demande donc de renouveler la volonté du Parc à adhérer à l'association.

Pour rappel, cette association a pour objectifs :

- de promouvoir le modèle des Centrales Villageoises et sa charte, basés sur une approche territoriale spécifique,
- de donner de la visibilité à la démarche au niveau national et de faciliter l'essaimage des Centrales Villageoises,
- de professionnaliser les structures créées,
- de renforcer les partenariats et de poursuivre l'innovation dans les projets.

Le coût de l'adhésion pour les membres fondateur est de 250 €/an.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion du Parc du Vercors à l'association nationale des Centrales villageoises à partir de 2024 ;
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Mobilisation d'agents supplémentaires en période estivale pour la sensibilisation des visiteurs de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors : demande de financements

La Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors (RNHPV) est un territoire de 17 000 hectares particulièrement attirant pour des personnes à la recherche de grands espaces sauvages.

La fréquentation annuelle est estimée à plus de 250 000 personnes et est en augmentation. Les constats faits ces dernières années directement par l'équipe de la Réserve naturelle ou par l'intermédiaire des informations collectées dans les réseaux sociaux montrent que cette augmentation de fréquentation entraîne une augmentation des cas de non-respect de la réglementation de cet espace protégé.

La gestion de la fréquentation sera abordée lors des réunions de concertation qui seront menées pour l'élaboration du nouveau plan de gestion de la RNHPV. Un travail de construction de stratégies d'éducation à l'environnement, d'accueil et de communication a déjà été entrepris pour répondre à cette problématique.

La stratégie d'éducation à l'environnement vise les objectifs suivants :

- Sensibiliser les différents publics et les usagers aux spécificités naturelles et culturelles de la Réserve naturelle et à sa réglementation.
- Rendre les différents publics acteurs de la préservation de cette Réserve naturelle, en les accompagnant dans des changements de comportements.

Les actions à mener peuvent se faire dans le périmètre de la Réserve naturelle ou en dehors, dans le cadre d'évènements à la rencontre du public, ou dans le cadre programmes scolaires... Elles peuvent être également réalisées par d'autres personnes sensibilisées en amont de leurs interventions. Ce sera le cas cette année 2024, avec l'appui d'accompagnateurs en moyenne montagne et d'éducateurs à l'environnement.

L'opération de sensibilisation sur le terrain initiée en 2020 sera renouvelée en 2024 : dans le cadre de l'enveloppe Education à l'Environnement et au Développement Durable de la DREAL pour la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors, il est donc proposé de financer près de 12 mois de temps de travail, qui seront répartis en 6 agents recrutés pour la saison estivale (2 CDD de 6 mois et 4 de 3 mois). Ces renforts permettent d'augmenter la présence sur le terrain d'agents de la RNHPV sur ce vaste espace protégé. De nombreux retours positifs de la présence de ces agents d'accueil sont faits chaque année, appuyant d'autant plus l'intérêt de cette opération.

Ces agents auront des journées de formation spécifiques à cette mission de sensibilisation dès leur arrivée.

Plan de financement prévisionnel :

<i>DEPENSES</i>	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animation du dispositif : temps réparti sur équipe de 6 agents	35 000,00 €	Etat (DREAL)	35 971,00 €
Petit matériel	971,00 €		
TOTAL	35 971,00 €	TOTAL	35 971,00 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** l'action de sensibilisation sur la Réserve et son plan de financement,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de l'État (DREAL Auvergne Rhône-Alpes) et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Accompagnement de l'activité pastorale sur la Réserve naturelle dans le cadre du Plan Pastoral Territorial des Hauts-Plateaux du Vercors (2019-2025) : demande de financements

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) des Hauts-Plateaux du Vercors a été élaboré en 2019 pour une durée de 5 ans, et vient d'être prolongé de deux années.

Ce plan d'action est structuré ainsi :

- action 1 : maintenir l'activité pastorale en modernisant
 - sous-action 1.1 : améliorer les conditions de vie de l'élevage pour les bergers et les éleveurs
 - sous-action 1.2 : sécuriser et renforcer l'accès aux ressources naturelles
- action 2 : accompagner l'activité pastorale, communiquer et sensibiliser, faciliter le multi-usage
 - sous-action 2.1 : partager les connaissances, expertises éco-pastorales pour agir durablement
 - sous-action 2.2 : favoriser des temps de rencontre entre les acteurs pastoraux et gestionnaire, usagers de l'alpage...
 - sous-action 2.3 : promouvoir et valoriser les activités pastorales auprès du public
- action 3 : gouverner le PPT
- action 4 : lutter contre la prédation

Un action a été proposée en maîtrise d'ouvrage du Parc : elle concerne le recrutement d'agents sur la période de présence des troupeaux sur les Hauts-Plateaux : ces agents interviendront, tels des médiateurs pastoraux, en allant à la rencontre des randonneurs à proximité même des bergers, des troupeaux et donc des chiens de protection.

Au contact des randonneurs, ils mettront en avant tout le travail réalisé par l'ensemble des acteurs du territoire du Parc qui ont contribué au « récit commun » : ils s'appuieront sur le guide des gestes simples à avoir à proximité des troupeaux (« Escapade en Vercors »).

Dans le cadre du PPT des Hauts-Plateaux du Vercors, il est donc proposé de financer près de 6 mois de temps de travail, réparti sur 4 agents recrutés pour la saison estivale (soit 1,5 mois par agent).

Ces agents seront donc mobilisés sur les 11 alpages qui composent les Hauts-Plateaux : 11 000 hectares des 17 000 de la Réserve naturelle sont considérés en « surface pastorale », et chaque été, pendant 4 mois, se sont quelques 17 000 ovins, 200 bovins et 100 équins qui y pâturent.

Objectifs de l'action :

- Accompagner l'activité d'élevage sur la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors
- Sensibiliser les randonneurs à la présence de bergers, de troupeaux et de chiens de protection
- Limiter les conflits d'usage

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel, coûts indirects et frais de déplacement	20 734,27 €	Programme régional FEADER / Dispositif T01 « Déployer une stratégie locale de développement (agri-forêt) (80%)	16 587,42 €
		Autofinancement Réserve naturelle (20 %)	4 146,85 €
TOTAL	20 734,27 €	TOTAL	20 734,27 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'opération et son plan de financement prévisionnel,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter les financements,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Accompagnement des communes engagées dans un atlas de la biodiversité communale depuis 2021 : demande de financements

Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche visant à acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire concerné. Il constitue une aide à la décision pour les élus, afin de préserver et valoriser le patrimoine naturel de leur commune et d'associer les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

En septembre 2021, 38 communes sur les 83 du territoire du Parc, se sont engagées avec succès dans cette démarche sur 4 thématiques : insectes pollinisateurs, chauves-souris, arbres remarquables / haies et zones humides.

Ce projet a été mis en œuvre selon 3 volets :

- scientifique avec des experts naturalistes,
- participatif avec des outils de sciences participatives pour le grand public,
- sensibilisation avec des animations et outils de communication.

A la fin de la démarche, un plan d'actions a été produit pour chacune des communes. En fin d'année 2023, une enquête a été transmise à chacune des 38 communes afin de recueillir leur souhait de poursuivre ou non la démarche tout en étant accompagné par le Parc du Vercors. Cette enquête a permis à une vingtaine de communes de répondre favorablement à leur volonté de poursuivre la dynamique « ABC ».

L'opération proposée consiste donc en un accompagnement technique pour la mise en place des actions du plan d'actions élaboré dans le cadre des ABC, en misant sur la poursuite de la dynamique générée pendant les 2 années du projet.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Animation, coordination, accompagnement des communes par le PNRV	12 782 €	Région Auvergne Rhône Alpes	20 000 €
Prestations d'animations auprès des scolaires, élus, habitants, équipes techniques.	11 400 €	Département de la Drôme	4 000 €
		Département de l'Isère	6 000 €
Inventaires naturalistes	6 600 €	PNRV, dont participation des communes	10 000 €
Petites réhabilitations et aménagements en faveur de la biodiversité et communication	4 000 €		
Evénement festif biodiversité	2 500 €		
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Accompagnement des communes pour une suite de l'ABC 1 (2021-2023) tel que présenté ci-dessus, sollicitant les lignes Parc PNRV 2024 de la Région Auvergne Rhône-Alpes et les financements des Départements de l'Isère et de la Drôme,

→ d'**AUTORISER** le Président à solliciter les subventions et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Partenariat avec le Centre National pour la Propriété Forestière : signature de convention

Depuis 2001, le Parc naturel régional du Vercors et le Centre National pour la Propriété Forestière – Auvergne Rhône Alpes s’associent au travers d’une convention de partenariat pour la mise à disposition d’un agent CNPF à mi-temps auprès du Parc du Vercors. Cet agent, intégré au service agriculture et forêt a pour mission la mise en œuvre du volet forêt/bois de la Charte du Parc du Vercors.

Ce partenariat a la vertu de mutualiser les compétences et la connaissance des acteurs de l’agent en question entre les deux organismes et de faciliter la synergie dans leurs actions. C’est une démarche unique en France.

La convention de partenariat étant conclue pour une durée de trois ans, il est proposé de la renouveler pour la période 2024-2027.

Annexe : [Convention de partenariat PNRV – CNPF 2024-2027](#)

Le bureau syndical décide à l’unanimité :

- d’**APPROUVER** le projet de convention entre le PNRV et le CNPF pour la mise à disposition d’un agent du CNPF à hauteur de 50 % de son temps ;
- d’**AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Nuits des forêts 2024 en Trièves : demande de financements

Le festival Nuits des Forêts est organisé depuis 2021 par l'association du même nom. C'est un festival national qui se déroule sur une semaine, du 7 au 16 juin 2024, au cours de laquelle sont proposées des animations dans toute la France. Le Parc du Vercors participe pour la première fois cette année.

L'objectif de cet évènement est de rassembler les univers de la forêt et de la culture afin de croiser les regards et de sensibiliser les publics aux différents enjeux forestiers.

Le programme a été imaginé avec la communauté de commune du Trièves et avec la compagnie de spectacle vivant Têtes en terre. L'idée est d'organiser deux soirées en forêt sur la commune de Clelles les 7 et 8 juin afin de mettre en lumière les thématiques forestières et de la nuit grâce à un spectacle vivant. Le premier soir, la compagnie recueillera les paroles des habitants sur l'histoire des lieux, les particularités locales, ... Cet échange permettra aux artistes de construire un personnage éphémère à l'image des récits qu'ils auront pu récolter. Au cours de la seconde soirée, une balade à plusieurs voix permettra de présenter les enjeux de la gestion forestière, la biodiversité nocturne, notre lien avec la nuit, la réserve internationale de ciel étoilé... c'est au cours de cette balade que le personnage « Tête en terre » fera une apparition théâtralisée. Les échanges se poursuivront avec les jeunes de l'accueil de loisirs de la communauté de communes le mercredi suivant.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Prestation compagnie Têtes en Terre	1 400 €	Nuits des forêts	700 €
		Autofinancement Parc	700 €
TOTAL	1 400 €	TOTAL	1 400 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Il est à noter que la Communauté de communes du Trièves interviendra en soutien au projet à hauteur de 300 euros pour une autre partie de la prestation.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action Nuits des Forêts 2024 en Trièves et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Renouvellement du plan sylvicole de territoire (PST) Sylv'Acctes : accord pour engagement de l'action

Le PNR du Vercors adhère depuis 2020 à l'association d'intérêt général Sylv'Acctes qui finance des travaux sylvicoles en forêt grâce à du mécénat. Sur chaque territoire adhérent est défini un Projet Sylvicole Territorial (PST) et des itinéraires sylvicoles éligibles aux financements Sylv'Acctes. Les propriétaires privés et publics peuvent bénéficier de ces financements.

Ce travail de rédaction du PST du Vercors a été fait en concertation avec les gestionnaires du territoire en 2020 et a abouti à la définition de trois itinéraires sylvicoles éligibles : « Irrégularisation et maintien de la structure irrégulière en hêtraie-sapinière », « Renouvellement et diversification des pessières aux étages du montagnard moyen et supérieur (traitement irrégulier) » et « Amélioration diversification des peuplements de hêtre (traitement mixte futaie-taillis) ».

Depuis 2021, 510 hectares de travaux sylvicoles ont pu bénéficier d'un financement pour un montant total de travaux de 132 800€ et un montant financé par Sylv'Acctes de 73 600€.

L'adhésion du territoire à Sylv'Acctes permet d'activer le PST pour 3 ans, le coût de l'adhésion est de 4000€ pour 3 ans. En 2024, il s'agit de renouveler l'adhésion et de mettre à jour le PST Vercors en concertation avec les professionnels de la gestion forestière (ONF, GFP, experts) afin de correspondre au mieux à leurs besoins de terrain.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Adhésion à Sylv'Acctes	4000 €	Autofinancement Parc	4000 €
TOTAL	4000 €	TOTAL	4000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- de **VALIDER** le contenu de l'action « Renouvellement du PST Sylv'Acctes » et le plan de financement proposé,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

*Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les projets de cabanes non gardées :
demande de financements*

En 2017, une étude a confirmé la richesse patrimoniale des cabanes non gardées du Vercors : elles composent un maillage essentiel pour l'offre d'itinérance et de randonnée du territoire . Depuis, un comité de gestionnaire a été constitué regroupant communes, ONF, EPCI, Offices de Tourisme, communautés de communes, gestionnaires de sites naturels et Parc. Il s'est doté d'une feuille de route opérationnelle pour pérenniser collectivement ce patrimoine et affirmer une démarche partagée d'accueil.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage mobilisée par le Parc a accompagné le comité de gestionnaires de 2019 à fin 2023. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis :

- de définir une démarche globale de valorisation des projets de cabanes,
- d'apporter des contenus aux différents groupes de travail thématiques animés par le Parc,
- d'accompagner 11 projets de valorisation de cabane dont : 3 ont achevé les travaux, 6 sont en attentes de confirmation de financements avant travaux, 1 est en cours d'audit, 1 n'est pas allé à son terme.

Réuni le 4 mars 2024, le comité de gestionnaires a réalisé un bilan de la mission dont il ressort que :

- elle a qualifié la démarche engagée autour des cabanes en posant un cadre exigeant et une démarche accessibles à tous,
- elle a enrichi la vision des porteurs de projet, et éclairé leurs choix grâce à des valeurs centrées sur la sobriété, les savoir-faire locaux et une mise en œuvre collaborative,
- elle a posé les premières bases de valorisation de ce patrimoine,
- une culture collective et un début de mise en réseau se font jour.

De plus, plusieurs acteurs sollicitent le comité de gestionnaires pour un accompagnement autour de 4 nouveaux projets : il s'agit des communes de la Chapelle en Vercors, Vassieux en Vercors et Romeyer, de Saint Marcellin Vercors Isère communauté (avec les communes de Rencurel et Presles), et de l'ONF. L'ingénierie d'une mission d'AMO est attendue avant d'engager tous travaux d'investissement.

Face à ce constat et aux besoins exprimés, le comité de gestionnaire souhaite que la dynamique autour des cabanes puisse être maintenue, et demande au PNR Vercors de bien vouloir programmer, une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sur une durée de 3 ans. Dans ce contexte, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du PPI de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	à 21 000 €	Région Auvergne Rhône Alpes (Investissement)	16 800 €
		Autofinancement PNRV	4 200 €
TOTAL	21 000 €	TOTAL	21 000 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** le plan de financement de l'opération Mission AMO cabanes non gardées tel que présenté ci-dessus, sollicitant le PPI PNRV 2024 de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à signer tous les documents et pièces nécessaires.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Bureau Syndical du 10 avril 2024

Valorisation des produits agricoles locaux du Vercors 2024 : demande de financements

Le Parc du Vercors est riche d'une diversité de produits agricoles locaux de qualité. Dans le cadre de la prochaine charte du Parc (2024-2039), et plus particulièrement dans la mesure 1.4 « soutenir les activités agricoles et forestières portant les valeurs du Parc », le Parc veut conforter la vocation économique de l'agriculture dans le respect de l'environnement et favoriser la relocalisation des filières, permettant une valorisation locale des ressources. Le Parc veut également répondre aux enjeux de la mesure 2.5 « accompagner la transition alimentaire » en sensibilisant habitants et visiteurs pour favoriser la consommation locale, structurer une offre de qualité et de proximité et conforter la demande de produits locaux de qualité.

Pour accompagner les agriculteurs dans le développement des produits locaux et leur valorisation, deux démarches complémentaires sont mises en oeuvre par le Parc :

1. Le déploiement de la marque Valeurs Parc sur des produits agricoles
2. L'animation de l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors

Elles s'inscrivent directement dans les ambitions de la convention cadre 2023-2027 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Parcs naturels régionaux, qui indique (p4) que « les démarches visant à valoriser les activités économiques locales notamment agricoles respectueuses de leur environnement et des hommes et des femmes qui y vivent, comme la marque Valeurs Parcs ou les signes de qualité, sont à favoriser ». En 2024, il s'agira de poursuivre le renforcement de la dynamique au sein de chacun de ces deux dispositifs, de travailler sur leur visibilité ainsi que sur leur lisibilité.

1. Déploiement de la marque Valeurs Parc naturel régional

La marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » est portée par la fédération des Parcs naturels régionaux. Elle distingue des entreprises et des activités engagées dans un développement économique durable dans leurs territoires. Elle s'articule autour de trois valeurs fortes : l'humain, la préservation de l'environnement et l'attachement au territoire. Un référentiel fixe 20 exigences transversales ainsi que des critères propres à chaque filière. Ces critères répondent aux domaines suivants : organisation d'entreprise, attachement au territoire, environnement et patrimoine, critères humains et sociaux. C'est un vecteur de reconnaissance mais aussi de progression pour les exploitations qui sont impliquées dans des démarches de progrès animées par chaque Parc.

Sur le Vercors, la marque « Valeurs Parc naturel régional » a été officiellement lancée à l'occasion de la Fête du Bleu 2019 en faisant suite à la marque « valeurs Parc » précédemment déployée. En 2023, 49 exploitations sont engagées dans la marque et les produits bénéficiaires sont : les viandes bovine/ovine/caprines, les truites et salmonidés, les fromages et produits laitiers fermiers, les plantes à parfum aromatiques et médicinales, les miels et produits de la ruche, les œufs, volailles et viande de porcs.

En 2024, il s'agira de :

- consolider les démarches engagées : actualisation des référentiels au regard de l'évolution du référentiel national agricole et renouvellement des audits des exploitations en fin d'engagement
 - animer des groupes dans des démarches de progrès (pratiques agroécologiques et économie d'énergie)
 - étendre le champs des bénéficiaires en procédant aux audits de nouveaux exploitants en attente et mise en place de nouvelles filières (fruits et légumes entre autre).
 - renforcer la visibilité de la marque et sa lisibilité en outillant les bénéficiaires dans la promotion de leurs produits marqués (étiquettes, signalétiques, journée collective etc.), en communiquant à destination des habitants et socio professionnels du tourisme sur l'offre locale

et en participant à des manifestations locales.

2. L'animation de l'Association des Producteurs Fermiers du Vercors (APFV)

Depuis 2019, l'APFV fédère les producteurs fermiers sur le Parc du Vercors, faisant suite au travail initié par l'Association pour la Promotion des Agriculteurs du Parc du Vercors (APAP). Son objectif réside dans la promotion et la défense de la production fermière du territoire du Vercors notamment via la marque « ®réseau Fermes du Vercors » dont elle est propriétaire.

Aujourd'hui, l'APFV dispose à sa tête d'un conseil d'administration dynamique et représentatif des secteurs géographiques du Parc ainsi que de la diversité des productions agricoles fermières présentes sur le territoire. En 2023, l'APFV compte 62 adhérents. En 2024, il s'agira de :

- Participer à l'animation de la vie de l'association et faciliter ses actions de commercialisations collectives,
- Déployer des actions de promotion du réseau, via la mise à jour des outils de communication et la présence sur des manifestations,
- Sensibiliser au « Manger Local » en travaillant avec les producteurs sur l'accueil à la ferme, en les dotant d'outils pédagogiques pour renforcer l'information des visiteurs/consommateurs ainsi qu'en mettant en place des opérations dédiées pour aller aux devants des metteurs en marché (restaurateurs, hébergeurs, commerces de proximité, GMS...).

La conduite de ces actions se fera dans une logique d'articulation et de synergie avec les initiatives locales (PAT, Inspiration Vercors, SIVER) et inter territoriale (PAA, PAiT) pour renforcer le rayonnement des produits locaux du Vercors.

Plan de financement prévisionnel 2024:

Dépenses		Recettes	
Marque Valeurs Parc : Appui technique par les chargés de mission PNRV et accompagnement des bénéficiaires, réalisation des audits/charte/convention, communication et promotion...	11 464 €	Région Auvergne Rhône Alpes	12 258 €
Marque Valeurs Parc : formation	1 500 €	Autofinancement PNRV	12 258 €
Réseau Fermes du Vercors : appui technique par la chargée de mission PNRV	8 252 €		
Réseau Fermes du Vercors : développement d'outils pédagogiques, réédition du dépliant promotionnel....	3 300 €		
TOTAL	24 516 €	TOTAL	24 516 €

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

Le bureau syndical décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** l'action de valorisation des produits agricoles du Vercors et son plan de financement tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'**INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- d'**AUTORISER** le Président à faire la demande de financement à la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

FEUILLET DE CLÔTURE

Bureau Syndical – séance du 10 avril 2024

2024.BS 31.....	3
Schéma de cohérence territoriale de la Vallée de la Drôme aval: avis.....	3
2024.BS 32.....	5
Réserve internationale de ciel étoilé, suivi de la pollution lumineuse et accompagnement de l'éclairage privé : demande de financements.....	5
2024.BS 33.....	7
Association nationale des Centrales villageoises : renouvellement de l'adhésion.....	7
2024.BS 34.....	8
Mobilisation d'agents supplémentaires en période estivale pour la sensibilisation des visiteurs de la Réserve naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors : demande de financements.....	8
2024.BS 35.....	9
Accompagnement de l'activité pastorale sur la Réserve naturelle dans le cadre du Plan Pastoral Territorial des Hauts-Plateaux du Vercors (2019-2025) : demande de financements.....	9
2024.BS 36.....	11
Accompagnement des communes engagées dans un atlas de la biodiversité communale depuis 2021 : demande de financements.....	11
2024.BS 37.....	12
Partenariat avec le Centre National pour la Propriété Forestière : signature de convention	12
2024.BS 38.....	13
Nuits des forêts 2024 en Trièves : demande de financements.....	13
2024.BS 39.....	14
Renouvellement du plan sylvicole de territoire (PST) Sylv'Acctes : accord pour engagement de l'action.....	14
2024.BS 40.....	15
Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les projets de cabanes non gardées : demande de financements.....	15
2024.BS 41.....	17
Valorisation des produits agricoles locaux du Vercors 2024 : demande de financements	17

➤ ***Fait et délibéré le 10 avril 2024 et ont signé les membres présents,***

à Lans-en-Vercors, le 10 avril 2024.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#